

L'AVENIR DES STATIONS DE MONTAGNE

- ...ET SI NOUS N'AVIONS PAS LA MONTAGNE ?
- ADAPTER LES POLITIQUES, RÉPONDRE AUX ENJEUX
- RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES ZONES DE MONTAGNE
- LA MONTAGNE, TERRE D'INNOVATIONS



©C.Cattin - OT Val Thorens

DGIT : une expertise reconnue dans la gestion et l'optimisation des domaines skiables

Depuis 2004, Jean Labrousse, Directeur Général de DGIT, a pour mission la gestion de domaines skiables avec deux volets complémentaires : les relations contractuelles entre délégants – délégataires, la mise en place et le suivi de DSP, mais aussi le suivi budgétaire et l'optimisation des coûts.



Jean Labrousse,
Fondateur,
Directeur Général de DGIT

D GIT effectue tout au long de l'année des missions pour des délégataires ou des délégants, parfois en lien avec les préfetures dans le cadre des enjeux territoriaux liés aux domaines skiables : domaines skiables reliés ou non, accords tarifaires, relations financières et juridiques entre structures,...

Devant faire face à des problématiques complexes, DGIT peut s'appuyer sur un ensemble de partenaires juridiques et techniques en lien avec l'aménagement des territoires.

Souvent contacté par des élus, suite aux audits de la Chambre Régionale des Comptes (CRC), Jean Labrousse met à disposition son expertise et ses partenaires en matière de gestion de service public de remontées mécaniques, suivi de DSP, appel d'offre (rédaction du dossier de consultation ou réponse à une appel d'offre), création de sociétés ou d'établissements publics chargés de la gestion du domaine skiable, suivi financier et administratif, rédaction du compte-rendu annuel obligatoire du délégataire, entre autres.

On notera qu'il fut agréé par ordonnance du juge commissaire, suite à l'analyse de ces différents rapport par le Tribunal de Commerce de Lyon.

En matière de suivi financier et d'audit, DGIT se charge d'établir les budgets par service et de réaliser le suivi budgétaire et de la trésorerie, en lien avec l'exploitant.

La société DGIT met également en place des indicateurs de gestion et des tableaux de bord à partir de son site intranet, mis à disposition des clients

Concernant les achats groupés et les investissements, DGIT rédige les cahiers des charges en liaison avec les équipes techniques et en conformité avec le droit commercial.

Tout ceci s'accompagne de nombreux et fréquents déplacements sur site, éléments importants pour un suivi optimum, personnalisé et réactif.

Suite à ces expériences acquises, Jean Labrousse est adhérent à la chambre des métiers, Domaines Skiables de France (DSF), mais aussi de l'Association Nationale des Élus de la Montagne (ANEM).

Lui même élu de terrain, conseiller municipal, il est lui même

confronté aux problématiques des communes : validation des UTN, autorisation et planning dans le cadre de l'aménagement des fronts de neige et domaines skiables, ...

Ainsi, c'est cette double vision, qui est mise au service de ses clients afin d'aboutir à des accords, conventions, ou avenants. L'objectif est de déployer une stratégie « gagnant-gagnant » sur le long terme au bénéfice du domaine skiable et de l'économie importante qui en découle.

A son actif, de nombreuses stations suivies, avec des profils et des sites géographiques particulièrement variés. DGIT a la capacité à répondre en permanence aux besoins d'entreprises dont le chiffre d'affaires oscille entre 0,5 M€ et 40 M€ en fournissant des réponses adaptées aux enjeux qui sont souvent très différents d'une structure à l'autre.

Sa discrétion et son professionnalisme sont soulignés par de nombreux acteurs, ce qui lui permet parfois d'intervenir pour des stations présentes sur un même massif.

Ce profil est à interroger et rencontrer pour des échanges constructifs. ■



jean.labrousse@dgit.fr
06 61 16 25 28
www.dgit.fr